

Tableau de bord

2025



Fondation POUR
LA
Préservation
DE
LA Nature

© D. Gest



LE MOT DU PRÉSIDENT

Pourquoi une Fédération de chasseurs acquerrait-elle des terrains ?

Premièrement, parce qu'on ne peut s'intéresser à la gestion des espèces que si on s'occupe de la gestion des espaces où vivent ces mêmes espèces. C'est en cela que la vision écologique des chasseurs diffère de nos opposants. Eux veulent mettre sous cloche en partant du principe que si on interdit, on protège. Je m'élève absolument contre ce précepte : **quand on interdit, on empêche, et si on empêche, on peut ne pas pouvoir mettre en place des actions favorables à la nature. Nous devons donc nous impliquer dans la gestion des espaces.** On nous fera le reproche de le faire pour bénéficier du gibier : mais le gibier n'est-il pas une partie de la faune sauvage ? Et quand on aménage un terrain pour que le gibier puisse se nourrir, se reposer, se reproduire, c'est l'ensemble des espèces, chassables ou pas, qui en bénéficient. A une époque où le mot Biodiversité est partout présent, il est bon de le rappeler.

Le deuxième élément fondamental tient à la vision de la chasse par la société que ces actions amènent. **Tous ces lieux ont vocation à devenir des lieux d'éducation à la nature, quelle que soit la forme de cette éducation** : sentier de découverte, observatoire, sorties guidées...Et nous avons alors un public non chasseur qui découvre une facette du monde de la chasse qu'il ignorait, et cela change son regard sur notre activité. Je n'oublie pas non plus la valorisation du personnel fédéral à travers ces actions : les bilans naturalistes, les études d'incidence, les plans de gestion ...ne sont pas réservés à des associations qui en vivent à travers une pseudo expertise auto proclamée.

Ensuite, **nous faisons ainsi la preuve d'une écologie pratique et non théorique, ouverte (aux autres activités, aux autres utilisateurs) et non repliée sur elle-même, intégrée dans la vie sociale et non marginalisée.** Le chasseur devient ainsi acteur du développement des territoires ruraux, en partenariat avec d'autres institutions. Son expertise dans la gestion des milieux est alors reconnue et les financements que les fédérations retirent de ces prestations sont autant d'euros qui ne sortent pas de la poche des chasseurs.

Enfin dernier élément, à une époque où on voit se multiplier les collectifs voulant acheter des morceaux de nature pour en faire des sanctuaires anti-chasse, il nous faut être présent. **Nous avons ainsi un rôle à jouer dans la SNAP** : les tableaux de bord que nous mettons en place, la bancarisation des données sont des arguments à opposer à ceux qui veulent mettre la nature, donc nos territoires de chasse, sous accès interdit.



C'est pourquoi je continuerai de militer pour poursuivre et intensifier ces actions. Je terminerai en rappelant que l'écocontribution est totalement complémentaire à nos actions qui deviennent ainsi de véritables travaux pratiques écologiques.

La Fondation est propriétaire d'environ 280 sites répartis dans 72 départements métropolitains, nous entendons par site une entité cohérente qui peut concerner une ou plusieurs parcelles, qu'elles soient situées sur une ou plusieurs communes. Un site peut donc prendre la forme d'un ensemble d'un seul tenant ou d'un ensemble de parcelles pas forcément contiguës mais qui entrent dans une logique de gestion commune. Un site peut ainsi contenir une très petite surface comme une beaucoup plus importante (de moins d'un hectare à 650). L'ensemble des sites de la Fondation représente une surface totale de 6 500 hectares : **nous sommes le premier organisme privé de préservation des territoires**. Considérant l'extrême diversité de ces territoires (biotopes, surfaces, localisation, etc.), il est difficile de retracer en quelques lignes la manière dont ils sont gérés. Si l'on doit retenir deux choses qui leur sont communes : **ils sont tous gérés par les chasseurs et ils ne doivent pas constituer des espaces mis sous cloche**. Les activités humaines traditionnelles, indispensables à la survie des espaces ruraux, doivent y être maintenues et affirmées.

La question du financement de la Fondation est primordiale. Aujourd'hui, il est assuré principalement par des donations volontaires émanant des fédérations départementales des chasseurs, ces donations sont généralement basées sur le nombre de permis de chasser délivrés. Or, les validations baissent d'années en années et les ressources de la Fondation suivent logiquement cette tendance. Paradoxalement, nous sommes de plus en plus sollicités par le réseau fédéral pour acquérir des territoires et le prix du foncier augmente chaque année un peu plus. Il nous faut donc trouver d'autres sources de financements. Notre reconnaissance d'utilité publique nous donne la possibilité d'émettre des récépissés fiscaux pour les personnes privées souhaitant réduire le montant de leur impôt sur le revenu (66% de la somme donnée). Nous travaillons également sur d'autres pistes comme le mécénat d'entreprises, les plateformes participatives, etc. A noter également que nous bénéficions de plus en plus d'aides financières lors de nos acquisitions (collectivités, établissements publics). En résumé, **il faut donc que les FDC poursuivent et intensifient leurs engagements financiers auprès de la Fondation, et qu'en parallèle nous incitions chaque personne (morale ou privée) sensible à notre action et notre philosophie à donner à la Fondation**.

Chaque année, ce sont de nouveaux territoires à forte valeur environnementale qui deviennent ainsi propriété du monde de la chasse. Nous devons continuer : si l'investissement financier paraît important, les retours sont là et bénéficient à nos fédérations.

Christian LAGALICE
Président

EDITO

Le patrimoine de la Fondation pour la Préservation de la Nature représente près de **6 500 hectares** répartis dans **72 départements** et regroupant **277 sites**. A l'heure où il est de plus en plus question d'aires protégées, cela a son importance.

Rappelons que les sites acquis par la Fondation sont **inaliénables** et qu'y sont développées des actions concourant pleinement à la **préservation et à la valorisation de la biodiversité** : restaurations de milieux, aménagements, inventaires, accueil du public, etc. Ces sites deviennent de formidables exemples pour montrer que la **gestion conservatoire de territoires par les usages est possible, et que les acteurs du monde de la chasse sont légitimes pour y prendre part.**

Plutôt que de mettre l'accent sur quelques territoires en particulier, nous avons choisi cette année de donner à ce rapport d'activité la forme d'un **tableau de bord** et ainsi présenter de grands indicateurs mettant en avant la richesse de nos sites et la qualité de nos gestionnaires. Ce travail a été rendu possible par l'exploitation des **fiches territoires élaborées dans le cadre du dossier éco-contribution SINAC** piloté par la FNC. Nous nous sommes basés sur les fiches renseignées en 2025 qui couvrent près de 3 000 hectares sur les 6 500 nous appartenant. Les chiffres démontrent que les sites de la Fondation regorgent de biodiversité et que leurs gestions font des FDC des acteurs légitimes dans la gestion d'espaces naturels. Nous nous donnons comme objectif d'accroître encore le nombre de territoires renseignés pour atteindre à moyen terme l'exhaustivité.

Paul BOURRIEAU

Directeur

Acquérir Préserver Transmettre

Notre ambition

La Fondation pour la Préservation de la Nature a pour mission « *d'assurer, en liaison avec les fédérations départementales, interdépartementales et régionales des chasseurs (...), la **conservation et la préservation des habitats de la faune sauvage*** » (art. 1 des statuts).

Le principal moyen qu'elle se donne pour y parvenir est « *l'acquisition de terrains gérés par convention par les fédérations départementales des chasseurs dans un but conservatoire avec pour objectif prioritaire **l'amélioration des habitats naturels*** » (art. 2 des statuts).



LA FONDATION



Gouvernance et fonctionnement

Le Conseil d'Administration de la Fondation délibère sur les dossiers présentés par les fédérations. Il se réunit au moins deux fois par an à raison d'au moins une fois par semestre. Le conseil d'administration de la Fondation pour la Préservation de la Nature, composé de 12 membres, est regroupé en trois collèges :

Membres fondateurs

- Le président de la FNC ou son représentant
 - Christian LAGALICE (FDC39)
 - Patrick MASSENET (FDC54)
 - André DOUARD (FDC35)
- Suppléants : Hubert-Louis VUITTON, Jean-Luc FERNANDEZ, Gilbert BAGNOL

Partenaires institutionnels

- Le directeur Général de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant
- David ROZET (responsable des domaines)
- Le directeur Général de la Fondation François Sommer
- Alban de LOISY

Personnalités qualifiées

- Charles-Henri BACHELIER (PDG Versicolor)
- Renaud DENOIX de SAINT-MARC
- Bruno DOYET (Directeur de la FDC02)
- Sandrine GUENEAU-AUDIN (Directrice de la FDC42)
- Thierry MAVOLLE (Terres et Eaux)
- Olivier OCELLI

Bureau (Élu pour 3 ans)

André DOUARD
Secrétaire

Christian LAGALICE
Président

Patrick MASSENET
Trésorier

Deux commissaires du gouvernement issus chacun du ministère de la Transition Écologique et du ministère de l'Intérieur participent de droit à chaque conseil d'administration sans avoir la possibilité de prendre part aux votes. Leur rôle est de contrôler le bon fonctionnement de la structure.

Parallèlement, trois comités ont été mis en place en 2025. Le « comité territoire », le « comité financier » et le « comité communication ». Le rôle de ces comités est d'assister le conseil d'administration dans toutes les actions menées par la Fondation et entrant dans leurs prérogatives.

Comité territoire

Bruno DOYET
Christian LAGALICE
David ROZET

Instruction des dossiers de candidature, structuration des sites, suivi de leur gestion, etc.

Comité communication

Charles-Henri BACHELIER
André DOUARD
Olivier OCELLI

Faire de la fondation un acteur connu et reconnu en matière de biodiversité à l'échelle nationale, dans le réseau et en dehors

Comité financier

Patrick MASSENET
Sandrine GUENEAU-AUDIN
Thierry MAYOLLE

Trésorerie, réflexion et proposition de solutions pour diversifier les sources de financement (mécénat, appel à générosité, etc.)

Des sites naturels protégés par la maîtrise foncière

Les sites acquis sont confiés en gestion aux fédérations départementales concernées par le biais d'une convention. Pour les acquérir, la FPN s'appuie sur quatre sources de financements :

Dons par les fédérations départementales

Somme basée sur le nombre de permis de chasser délivrés, seuil minimum fixé à 0.30ct par permis



Dons privés

Reconnue d'utilité publique, la Fondation fait appel à la générosité du public



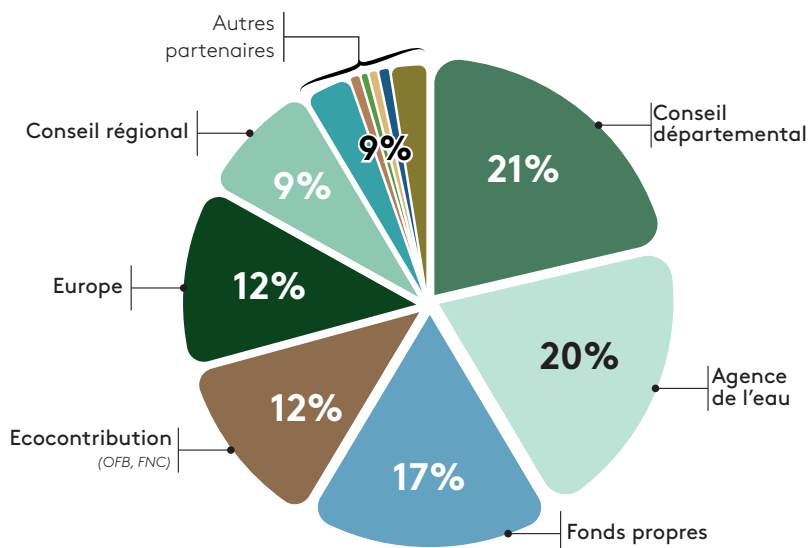
Subventions par les instances publiques

La FPN sollicite des subventions auprès de collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux) et d'établissements publics (les agences de l'eau étant des partenaires majeurs)

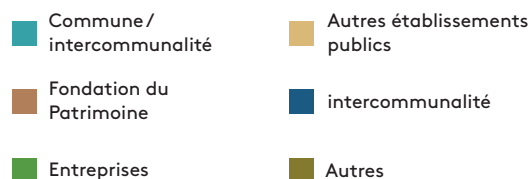


Mécénat

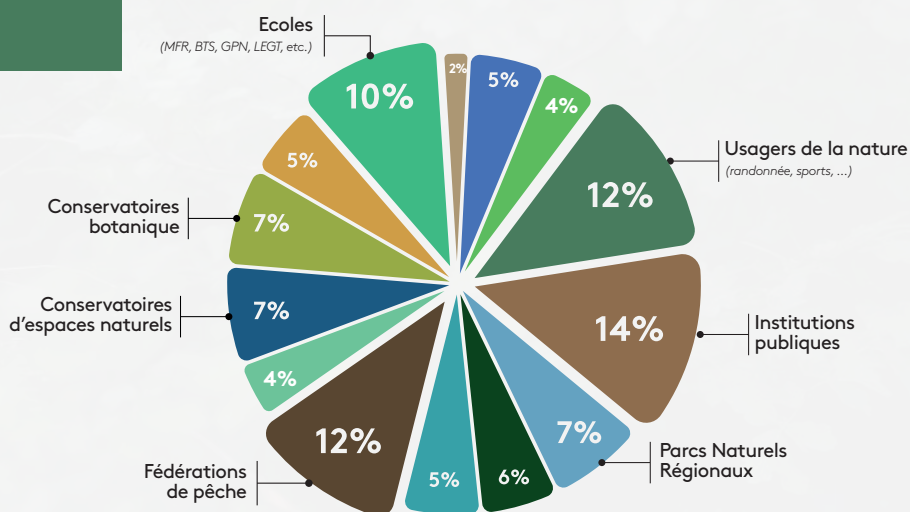
Des entreprises soutiennent l'action de la Fondation



Une grande variété de partenaires financiers dans la gestion des sites



Mais également de nombreux partenaires techniques



© D. Gest

LES SITES

En 2025, ce sont :

277 sites en
propriété, soit
6 410 ha

Les sites de la Fondation sont
présents dans :

13 régions

72 départements, soit dans
3/4 des départements français

389 communes

46%* sous
protection
réglementaire

* des surfaces

13
PNR

80 sites
en zonage
Natura 2000

12
APPB

4
RNR

24
ENS

Ainsi que 64 % en **znief**f *

- 4 120 hectares en ZNIEFF de type 1
- 4 063 hectares ZNIEFF de type 2

* : ZNIEFF : Zone Naturelle d'Interêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Acquisitions réalisées au cours de l'année 2025

En 2025, la Fondation a investi dans **10 territoires**, à la demande de 8 fédérations départementales :



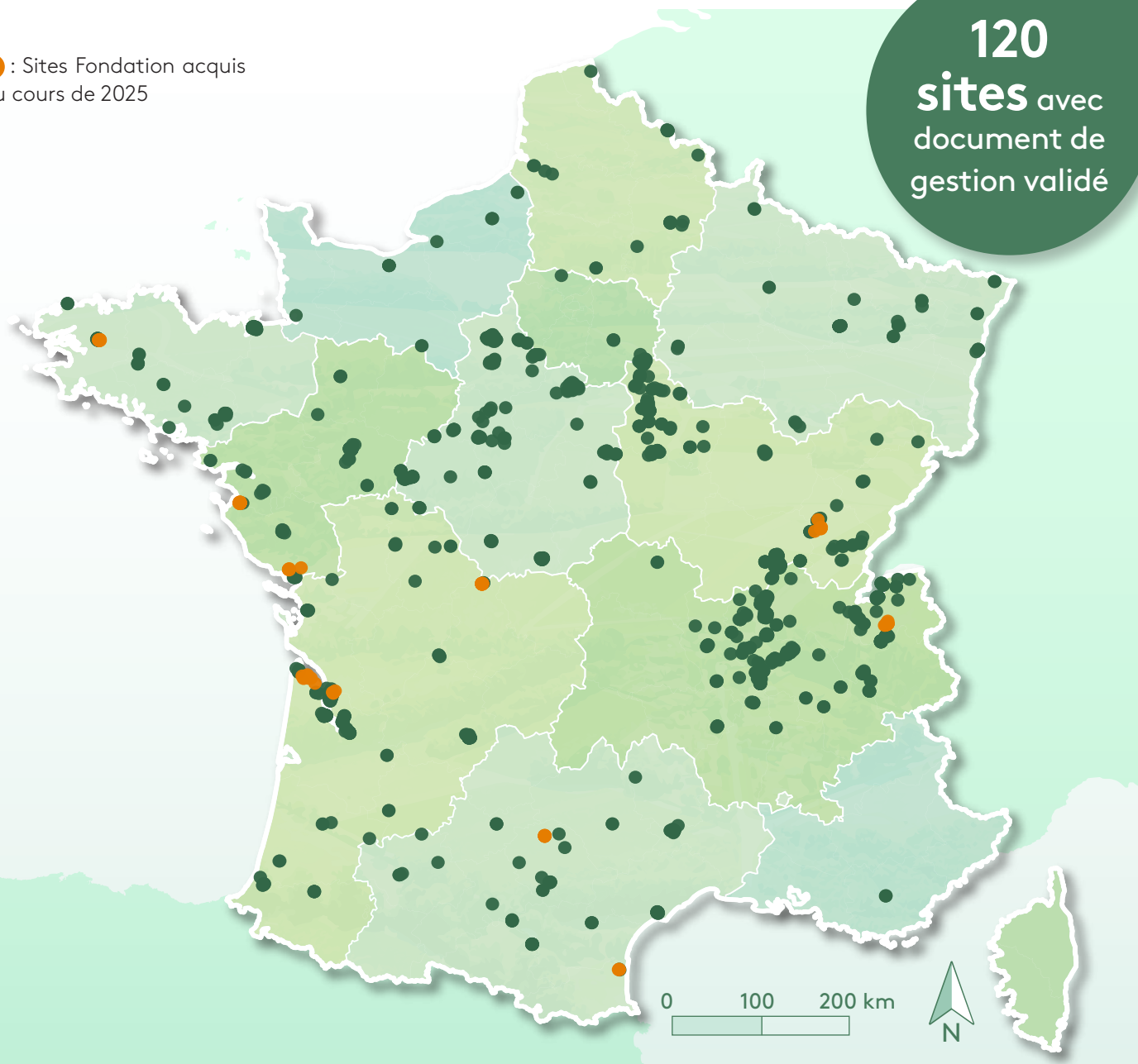
Ce sont **131,66 hectares** qui ont été acquis cette année, pour un montant de **510 297 €** (hors frais de notaire).

Tous ces départements travaillent étroitement avec la FPN depuis plusieurs années. Les acquisitions de cette année viennent ainsi dans leur grande majorité **consolider des propriétés déjà existantes**.

Le Tarn fait exception, puisque les 18 hectares de la ferme de Virac viennent constituer le **septième site de la Fondation dans ce département**.

● : Sites Fondation acquis
au cours de 2025

120
sites avec
document de
gestion validé



Sur les sites fondation :

89 habitats naturels

selon la classification CORINE biotope, dont

5 sont considérés
prioritaires

Types d'habitats (CORINE) :

Milieux aquatiques	24
Roselières et mégaphorbiaies	10
Prairies humides et mésophiles	14
Landes et tourbières	10
Milieux forestiers	22
Milieux anthropisés	9



© FDC44



© FDC37



© D. Gest

HABITATS

*Selon la classification
Natura 2 000, ce sont :*

50 habitats

*d'intérêt communautaire,
dont*

12 sont considérés
prioritaires



Types d'habitats (N2000) :

Milieux d'eau douce/humides 14

Prairies et pelouses 8

Forêts 10

Autres 18

LES ESPÈCES

A ce jour , **3 688 espèces** *
sont connues sur les sites de la Fondation

Parmi elles, **210** sont **protégées** *

* Données basées sur 2 827ha, répartis sur plusieurs sites Fondation étudiés

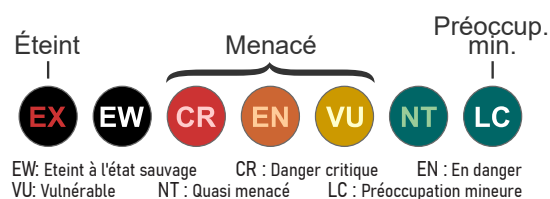


Statut	Nombre d'espèces
LC	125
NT	32
VU	36
EN	19
CR	8

Données Liste rouge oiseaux nicheurs



: Pourcentage des espèces présentes dans les sites Fondation inscrites aux listes rouges UICN, selon les statuts :



LC	46
NT	10
VU	2
EN	1
CR	1



LC	11
NT	6
VU	2



LC	1 005
NT	22
VU	8
EN	5



LC	14
NT	3
VU	2



Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)
Site Fondation du Plateau de Bessan (Hérault)

© D. Gest

Une biodiversité à protéger

Les sites de la Fondation abritent de nombreuses espèces rares et menacées, telles que l'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*). Cette espèce en grave déclin et considérée en danger d'extinction en France, est observable sur le Plateau de Bessan (34) ainsi que sur les prairies humides de Garrieux (66).

41 espèces de
poissons

61%

LC	20
NT	2
VU	2
CR	1

1 359 espèces
d'insectes

12%

LC	151
NT	8
VU	3
EN	3

271 espèces de
champignons

12%

LC	14
NT	3
VU	2

125 espèces
d'araignées

94%

LC	117
----	-----

18 autres espèces
(crustacés, gastéropodes,
annélides, etc.)

LC	14
NT	3
VU	2



ACTIONS CONCRÈTES 2025

En 2025, la Fondation pour la Préservation de la Nature (FPN) et ses partenaires ont conduit des actions de gestion à fort impact écologique, illustrant sa capacité à contribuer concrètement aux priorités de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) et aux engagements internationaux de la France.



Restauration hydrologique du lac et des marais de Chambly

Projet emblématique de la Fondation sur la période 2023–2025 par l'ampleur des travaux engagés, la cohérence écologique du projet et la qualité du partenariat mobilisé, Chambly s'impose comme un démonstrateur national de **restauration des zones humides**.

La remise en fonctionnalité d'un **marais de 60 hectares**, la renaturation d'un cours d'eau et la reconquête de zones littorales ont permis des résultats écologiques mesurables et documentés, notamment le retour d'espèces indicatrices et le suivi migratoire de la **bécassine des marais** à l'échelle eurasiatique.

Ce projet, cofinancé à hauteur de **2 millions d'euros** par l'État, les collectivités, l'Europe et la fédération départementale des chasseurs du Jura, illustre une approche intégrée conciliant **ambition écologique**, **efficacité opérationnelle** et **acceptabilité territoriale**.



Lo Biais Al Maset

Premier site support d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) acquis par la Fondation, ce site agricole a une vocation pédagogique.

Géré en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Tarn et des acteurs associatifs locaux, il illustre une démarche innovante de conservation des espaces agricoles, articulant maîtrise foncière et pratiques durables, reconnu par son label de territoire de faune sauvage.



© FDC81



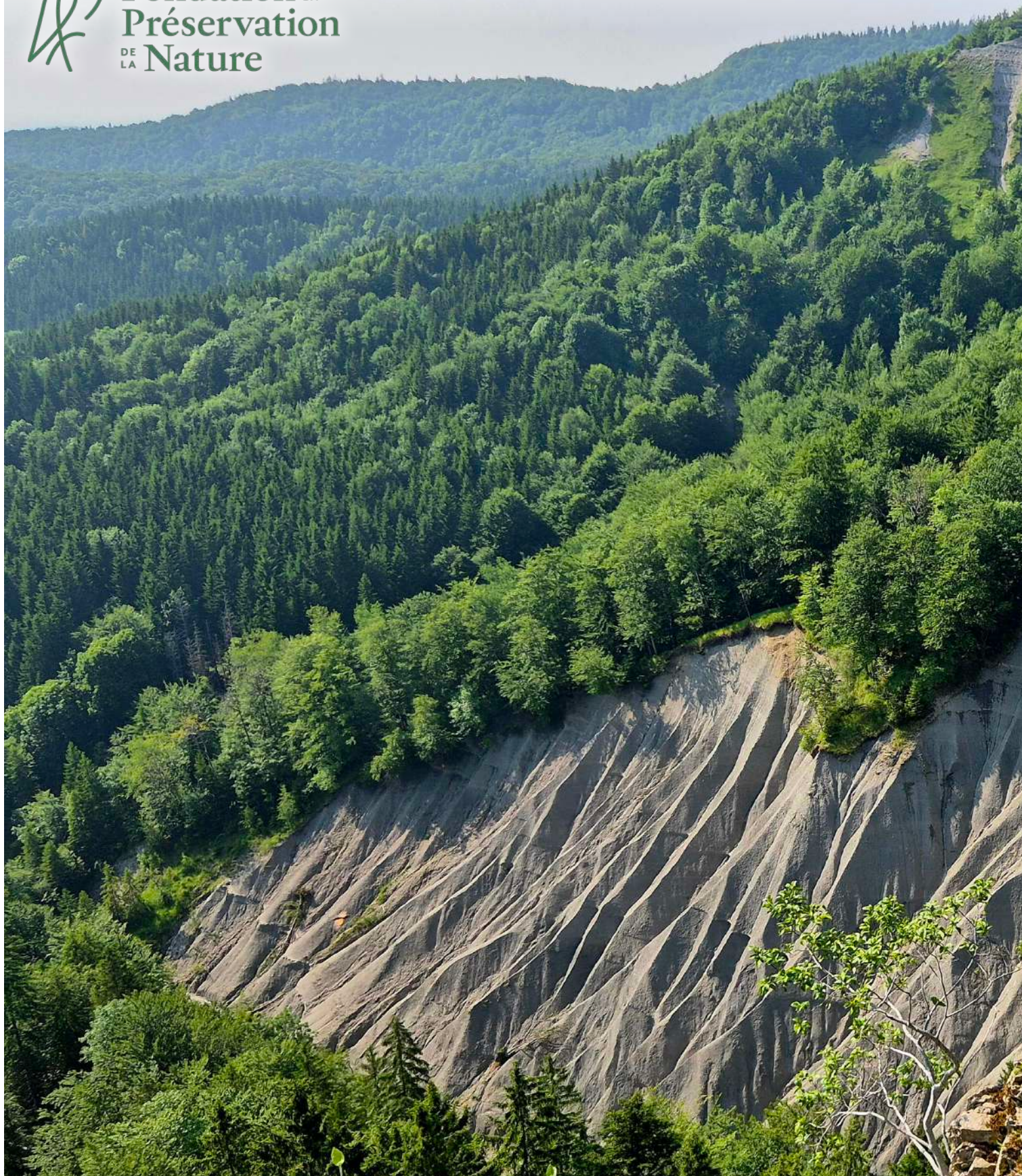
Cabane de Moins

Situé à Breuil-Magné, au nord de Rochefort-sur-Mer, ce site de 150 hectares, géré depuis 1988 par la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime, constitue une zone humide majeure, jouant un rôle clé de halte migratoire, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces. La FDC17 a engagé en 2025 la finalisation de son plan de gestion.

© FDC17

Stratégie et objectifs à l'horizon 2026

- Poursuivre la stratégie foncière : 195,61 hectares sont actuellement en cours d'acquisition, dont le site de Vallerogue (forêt de 121,84 ha dans le Gard).
- Renforcer la communication ainsi que les partenariats institutionnels et territoriaux.
- Structurer l'animation des sites, notamment par le lancement d'appels à projets et l'élaboration de documents de gestion, en particulier pour les sites qui en sont encore dépourvus.
- Définir une charte encadrant la pratique de la chasse sur les sites de la Fondation.
- Développer le volet « connaissance » : renforcer les suivis naturalistes, approfondir la compréhension des enjeux socio-économiques liés aux sites de la Fondation, améliorer la transmission des connaissances et mettre en place des suivis sur les sites les moins documentés.



13, rue du Général Leclerc
92 136 Issy-les-Moulineaux



01 41 09 65 10



contact@fondationpreservationnature.org



fondationpreservationnature.org

